Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 056-215600529-20251127-2025_99CM2711-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du MORBIHAN

Mairie de DAMGAN

56750

Téléphone : 02 97 41 10 19
Email : mairie@damgan.fr

MAIRIE DE DAMGAN
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS VOTEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le vingt huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de DAMGAN légalement convoqué le vendredi vingt et un novembre, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean Marie LABESSE, Maire.

Nombre de membres :	19
Présents	15
Votants	19
Absent(s) Représentés(s)	4
Absents excusés Non représentés	0

Présents :
Le Maire : Jean Marie LABESSE
Adjoint(e)s au Maire : Marc LAMOUR, Muriel CLERY, Michel GRAINZEVELLES, Arlette CHAUFFERT, Claude FLINOIS.

Conseillers municipaux : Yvette DENOUAL, Brigitte ADAM LEVACON, Serge LE PERSONNIC, Christine GUYOT, Yann BREISTROFFER, Mickael LE NEVE, Lyliane LE FICHER, Jean Jacques TRICHET, Jean Marie COLOMBEL.

Absents représentés :
Marie Françoise DAIRIEN pouvoir donné à Christine GUYOT
François Robert SOLMON pouvoir donné à Brigitte ADAM LEVACON
Patrice BROUILLE pouvoir donné à Serge LE PERSONNIC
Marc PERRUSSEL pouvoir donné à Jean Marie COLOMBEL

Absent excusé non représenté : 0

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Brigitte ADAM LEVACON a été élue Secrétaire.

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 056-215600529-20251127-2025_99CM2711-DE

Délibération 2025-99

Objet : Ouverture de crédits en investissement – Budget de la Commune - Approbation

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif de la collectivité, lorsque le budget primitif n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager les dépenses de la section d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits inscrits à la section d'investissement réels de l'année précédente et cela jusqu'à la date limite de vote des budgets primitifs.

Considérant les montants suivants :

Budget général	
Total Investissement voté en 2025 :	3 201 000 €
Chapitre 16 (emprunts) :	350 000 €
Crédits Investissement réels votés :	2 851 000 €
Autorisation possible 25%	712 750 €
Arrondie à	700 000 €

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu l'instruction comptable M57,
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission des Finances en date du 24 novembre 2025,

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés à l'issue d'un vote à main levée,

Art. 1 AUTORISE l'ouverture de crédits de 25 % et FIXE le montant à 700 000 €.

Art. 2 APPROUVE pour le 1er trimestre 2026 la ventilation d'ouvertures de crédits ci-après :

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	100 000 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	100 000 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours	500 000 €
TOTAL	700 000 €

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures ;
P/ COPIE certifiée Conforme,
Le 27/11/2025
Le Maire
Jean Marie LABESSE

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 056-215600529-20251127-2025_99CM2711-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE DAMGAN

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL
Au 27 novembre 2025

	Nom Prénom	Présence
1	LABESSE Jean-Marie	
2	LAMOUR Marc	
3	Muriel CLERY	
4	GRAINZEVELLES Michel	
5	CHAUFFERT Arlette	
6	FLINOIS Claude	
7	DENOUAL Yvette	
8	ADAM LEVACON Brigitte	
9	DAIRIEN Marie-Françoise	pouvoir donné à Christine GUYOT
10	SOLMON François-Robert	pouvoir donné à B. Adam Levacon
11	LE PERSONNIC Serge	
12	GUYOT Christine	
13	BREISTROFFER Yann	
14	LE NEVE Mickael	
15	LE FICHER Lyliane	
16	Patrice BROUILLE	pouvoir donné à Serge le Personnic
17	TRICHET Jean Jacques	
18	COLOMBEL Jean-Marie	
19	PERRUSSEL Marc	pouvoir donné à JM Colombel

Secrétaire de séance désigné(e) : Brigitte ADAM LEVACON